

Nature de l'acte : 8.5

**DECISION N° 2023\_217**

Mis en ligne le ...25.09.2023

Transmis le ...25.09.2023

**DEMANDE DE FINANCEMENT ACTION DANS LE CADRE DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAPP)**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 26 et L2122-13,

Vu la délibération n°18 du conseil municipal du 21 décembre 2021, portant modification de la délibération n°3 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 et la délibération n°2 du Conseil municipal du 14 avril 2021 relatives aux délégations du Conseil municipal au Maire, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 500 000 euros,

Considérant l'appel à projet de la CAF dans le cadre de la « Quinzaine de la Parentalité 2023 », au titre du Réseau d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents (REAAP),

Considérant le projet porté par le centre socio-culturel municipal d'organiser le 27 octobre 2023 une conférence-débat : « Le monde numérique au sein des familles, démons et merveilles » à destination des familles et de leurs enfants, selon le plan de financement suivant

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montant sollicité (euros)	Taux de prise en charge %
CAF 65	1 500,00	64,23
Ville de Lourdes	836,00	35,77
<b>Totaux</b>	<b>2 336,90</b>	<b>100</b>

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver le plan de financement prévisionnel,

**ARTICLE 2 :**

De solliciter le financeur pour l'attribution de la subvention sollicitée conformément au tableau de financement,

**ARTICLE 3 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 20 septembre 2023

Le Maire,

Thierry LAVIT

